



COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL du vendredi 16 mai 2008 – 17 h 45

Le Conseil Syndical de l'Assemblée du Pays de Tarentaise-Vanoise légalement convoqué le 30 avril 2008, s'est réuni le vendredi 16 mai 2008 à 18h30 Salle Georges Larnaud à Moûtiers sous la présidence de Jacqueline Poletti, doyen des délégués, pour l'élection du Président, puis de Hervé Gaymard, Président de l'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise, conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délégués siégeant :

M. Jacques Laurent - Bonneval
M. Christian Seigle Ferrand - Bozel
M. Jean Pierre Canova - Bozel
M. Guillaume Briland - Brides les Bains
M. Xavier Bonnet Eymard - C.C. C. A – La Côte d'Aime
M. Nicolas Briancon Marjollet - C.C. C. A – Macôt
Mme. Sylvie Maitre - C.C. C. A – Macôt
M. Gérard Collin - C.C. C. A – Peisey Nancroix
M. Georges Couget - C.C. C. A - Granier
M. Daniel Miedan Peisey - C.C. C. A – Landry
M. Roger Poussin - C.C. C. A – Bellentre
M. Lucien Spigarelli - C.C. C. A – Aime
M. Hubert Bolliet - C.C. C. A – Aime
M. Armand Traissard - C.C. C. A – Montgirod
Mme Véronique Gensac - C.C. C. A – Valezan
Mme Marie Jo Collet Beillon - C.C. V.A – Aigueblanche
M. André Pointet - C.C. V.A – Aigueblanche
M. Paul Guillard - C.C. V.A – La Léchère
M. Jean François Rochaix - C.C. V.A – La Léchère
M. Robert Vorger - C.C. V.A - Les Avanchers
M. René Ruffier Lanche - Champagny
M. Hervé Gaymard - Conseil Général de la Savoie
Mme Jacqueline Poletti - Conseil Général de la Savoie
M. Auguste Picollet - Conseil Général de la Savoie
M. Vincent Rolland - Conseil Général de la Savoie
M. François Dunand - Feissons sur Isère
M. Pascal Dunand - Feissons sur Salins
M. Hubert Fraticelli - Fontaine le Puits
M. Georges Saint Germain - Hautecour
M. Jean Laymond - Le Bois
M. Jean René Benoit - Le Planay
M. Thierry Monin - Les Allues
M. Alain Front - Les Allues
M. Olivier Arnault - M.I.H.T - Tignes
M. Philippe Arpin - M.I.H.T - Seez
M. Jean Louis Grand - M.I.H.T – Seez

M. Michel Bobbi - M.I.H.T – Val d'Isère
M. Jean Claude Fritsch - M.I.H.T – Val d'Isère
M. Raymond Bimet - M.I.H.T – Sainte Foy
M. Jean Claude Fraissard - M.I.H.T - Montvalezan
M. Gaston Pascal Mousselard - M.I.H.T – Villaroger
M. Daniel Payot - M.I.H.T – Bourg Saint Maurice
M. Damien Perry - M.I.H.T – Bourg Saint Maurice
M. Jean Pierre Vibert - Montagny
M. Philippe Nivelles - Moûtiers
M. Patrick Bérard - Moûtiers
M. Henri Borlet - Notre Dame du Pré
M. Thierry Thomas - Pralognan
M. Fabrice Pannekoucke - Saint Jean de Belleville
M. Jean Pierre Mirande - Saint Marcel
M. Klébert Silvestre - Saint Martin de Belleville
Mme Alexandra Hudry - Saint Martin de Belleville
M. Thierry Brunier - Saint Oyen
M. Gilbert Blanc Tailleur - Saint-Bon-Tarentaise
M. Fernand Mugnier - Saint-Bon-Tarentaise
Mme Denise Prieur - Salins les Thermes
Mme Chantal Bonnefoy - Villarlurin

Titulaires excusés :

M. Christian Raffort –Les Allues – représenté par son suppléant M. Alain Front
M. André Plaisance - Saint Martin de Belleville – représenté par son suppléant M. Klébert Silvestre
Mme Corinne Maironi –CCCA Aime – représentée par son suppléant M. Hubert Bolliet
M. Gilles Flandin – MIHT – Les Chapelles
M. Olivier Zaragoza – MIHT – Tignes ayant donné procuration à M. Olivier Arnault

Titulaire absent :

-Mme Danièle Jocallaz – La Perrière

Assistait également au Comité Syndical :

M. Eric Laruaz – Directeur APTV

Ordre du jour :

- 1. Installation des Délégués**
- 2. Election du Président**
- 3. Election des 7 Vice-Présidents**
- 4. Election des membres du Bureau**

1 - INSTALLATION DES DELEGUES DE L'ASSEMBLEE DU PAYS TARENTEISE-VANOISE

La séance est ouverte sous la présidence de Jacqueline POLETTI, doyen des délégués du Comité Syndical, qui après l'appel nominal, donne lecture des désignations faites par les Collectivités adhérentes et déclare l'installation dans leurs fonctions de Conseillers Syndicaux :

Commune ou Communauté de Communes	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
BONNEVAL	Jacques LAURENT	Louis HYVOZ
BOZEL	Christian SEIGLE FERRAND	Françoise EXCOFFIER
BOZEL	Jean Pierre CANOVA	Frédérique MAITRE
BRIDES LES BAINS	Guillaume BRILAND	Alain RAMIER
C.C. C. A - AIME	Corinne MAIRONI	Hubert BOLLIET
C.C. C. A - AIME	Lucien SPIGARELLI	Christian MILLERET
C.C. C. A – BELLENTRE	Roger POUSSIN	Francis DANCRE
C.C. C. A – GRANIER	Georges COUGET	Jean Louis DUC
C.C. C. A – LA COTE D'AIME	Xavier BONNET EYMARD	Marie Paule NULLANS
C.C. C. A – LANDRY	Daniel MIEDAN PEISEY	Didier FAVRE
C.C. C. A – MACOT	Sylvie MAITRE	Bernard AUBONNET
C.C. C. A – MACOT	Nicolas BRIANCON MARJOLLET	Laurent BOCH
C.C. C. A – MONTGIROD	Armand TRAISSARD	Bernard BERALDIN
C.C. C. A – PEISEY NANCROIX	Gérard COLLIN	Guillaume VILLIBORD
C.C. C. A – VALEZAN	Véronique GENSAC	Yannick CHIRAT
C.C.V.A – AIGUEBLANCHE	Marie Jo COLLET BEILLON	Jean Yves MORIN
C.C.V.A – AIGUEBLANCHE	André POINTET	Jean COSTE
C.C.V.A – LA LECHERE	Jean François ROCHAIS	Frédéric CATHELAIN
C.C.V.A – LA LECHERE	Paul GUILLARD	Patrick GOHEL
C.C.V.A – LES AVANCHERS	Robert VORGER	Annie REILLER
CHAMPAGNY	René RUFFIER LANCHE	Raymond RUFFIER MONET
Conseil Général de la Savoie	Hervé GAYMARD	
Conseil Général de la Savoie	Jacqueline POLETTI	
Conseil Général de la Savoie	Auguste PICOLLET	
Conseil Général de la Savoie	Vincent ROLLAND	
FEISSONS SUR ISERE	François DUNAND	Bernard SOUPRE
FEISSONS SUR SALINS	Pascal DUNAND	Huguette DELLA GIORGIA
FONTAINE LE PUIITS	Hubert FRATICELLI	Bernard RISTAT
HAUTECOUR	Georges SAINT GERMAIN	Christophe LAMBERT
LA PERRIERE	Danielle JOCCALAZ	Guy PERRET
LE BOIS	Jean LAYMOND	Guy BATTENTIER
LE PLANAY	Jean René BENOIT	Antoine GELLE
LES ALLUES	Thierry MONIN	Eric BRAISSAND
LES ALLUES	Christian RAFFORT	Alain FRONT
MIHT - BOURG SAINT MAURICE	Damien PERRY	Jean JOVET
MIHT - BOURG SAINT MAURICE	Daniel PAYOT	Laurence BOCIANOWSKI
MIHT - LES CHAPELLES	Gilles FLANDIN	Roger FOURNIER
MIHT - MONTVALEZAN	Jean Claude FRAISSARD	Nicolas GAIDE
MIHT - SAINTE FOY	Raymond BIMET	Jean Louis OTTOBON
MIHT - SEEZ	Jean Louis GRAND	Christiane JAYMOND
MIHT - SEEZ	Philippe ARPIN	Albert POULAIN
MIHT - TIGNES	Olivier ZARAGOZA	Hervé GENET

Commune ou Communauté de Communes	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
MIHT - TIGNES	Olivier ARNAULT	Gilles GUERRIER
MIHT - VAL D'ISERE	Marc BAUER	Michel BOBBI
MIHT - VAL D'ISERE	Gérard MATTIS	Jean Claude FRITSCH
MIHT - VILLAROGGER	Gaston PASCAL-MOUSSELDARD	Albert REVIAL
MONTAGNY	Jean Pierre VIBERT	André MAITRE
MOUTIERS	Philippe NIVELLE	Simone GUZZI
MOUTIERS	Patrick BERARD	René RAMAGLIA
NOTRE DAME DU PRE	Henri BORLET	René MONTMAYEUR
PRALOGNAN	Thierry THOMAS	Bernard VION
SAINT BON	Gilbert BLANC TAILLEUR	Isabelle SULLICE
SAINT BON	Fernand MUGNIER	Eric BRECHE
SAINT JEAN DE BELLEVILLE	Fabrice PANNEKOUCKE	Pascale LAYMOND
SAINT MARCEL	Jean Pierre MIRANDE	Bernard GOMBERT
SAINT MARTIN DE BELLEVILLE	André PLAISANCE	Klébert SILVESTRE
SAINT MARTIN DE BELLEVILLE	Alexandra HUDRY	Serge JAY
SAINT OYEN	Thierry BRUNIER	France MARTIN LAME
SALINS LES THERMES	Denise PRIEUR	Raymonde CHEVRONNET
VILLARLURIN	Chantal BONNEFOY	Maurice SCIOSCIA

CCCA – Communauté de Communes du Canton d'Aime

CCVA – Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche

MIHT – Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise

2 - ELECTION DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DU PAYS TARENDAISE-VANOISE

Mme Jacqueline Poletti, Doyen de séance invite le Comité Syndical à procéder à l'élection du Président conformément aux articles L 5212-2, L 2122-7 et L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle constate que le quorum est atteint et propose de procéder à l'élection du Président.

Hervé GAYMARD est candidat à la Présidence de l'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise .

Il n'y a pas d'autre candidat.

Candidat : Hervé GAYMARD

Votants : 58

Hervé GAYMARD obtient 58 voix

Hervé GAYMARD est élu Président de l'Assemblée du Pays de Tarentaise-Vanoise.

Le nouveau Président remercie le Conseil Syndical de sa confiance. Il tient à définir sa nouvelle fonction plus dans un rôle d'animateur des débats autour des enjeux majeurs de la Tarentaise.

Hervé Gaymard rappelle les éléments forts que devra suivre l'APTV au cours des prochaines années :

- . élaboration et suivi des politiques territoriales, dont notamment Contrat Développement Rhône-Alpes (CDRA), Contrat Territoire de Savoie (CTS), Plan d'Action de Prévention des Inondations (PAPI), Programme Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER), d'autres sont en perspective Plan Pastoral de Territoire (PPT), Contrat de Bassin Versant (CBV), ... Ces politiques permettent de donner une cohérence aux projets de la vallée et de capter des financements extérieurs
- . mise en réseau des acteurs locaux, notamment au niveau patrimoine, culture, tourisme,
- . la question de l'eau avec les aspects de gestion de la ressource, la qualité, les milieux et les risques. L'APTV s'est organisée pour traiter cette question de l'eau en mettant en œuvre le Contrat de Bassin Versant qui organise discussion, analyse et projet autour de la thématique eau.
- . la problématique de l'aménagement a été cerné par une récente étude, et touche de très nombreux domaines : développement économique, logement, infrastructure, agriculture, tourisme, environnement, La question se pose globalement de façons différentes en vallée et en station, mais les liens entre haut et bas sont forts et interdépendants.
La Tarentaise peut avoir 3 attitudes :
 - . laisser évoluer seule la situation avec des déséquilibres et des difficultés qui iront croissantes aussi bien pour les acteurs de fonds de vallée qu'en station,
 - . laisser l'Etat décider l'avenir de la vallée à travers la directive territoriale
 - . prendre en main les destinées de la Tarentaise en travaillant ensemble sur la réalisation d'un SCOT. Le Président Hervé Gaymard est conscient des difficultés de cette option, mais estime qu'elle est la seule viable pour l'avenir de la vallée.

L'APTV a toujours travaillé dans un climat de consensus et d'ouverture et c'est de cette manière qu'Hervé Gaymard souhaite poursuivre.

3 - ELECTION DES 7 VICE-PRESIDENTS

Le nouveau Président Hervé Gaymard propose les candidatures au poste de Vice-Présidents .

Eau : Damien Perry

Economie Tourisme : Gilbert Blanc Tailleur qui serait appuyé par Olivier Zaragoza sur cette thématique du Tourisme

Patrimoine et Culture : Corinne Maironi

Aménagement : André Plaisance avec soutien le soutien de Robert Vorger sur la question du SCOT.

Développement Durable : Fabrice Pannekoucke

Services à la personne et Logement : Vincent Rolland

Coordination administration : Philippe Nivelles

Le Conseil Syndical procède à l'élection.

Election du Vice-Président « Aménagement »

Candidat : André PLAISANCE

Votants : 58 - André PLAISANCE obtient 58 voix

André PLAISANCE est élu Vice-Président « Aménagement »

Election du Vice-Président « Développement économique et tourisme »

Candidat : Gilbert BLANC TAILLEUR

Votants : 58 - Gilbert BLANC TAILLEUR obtient 58 voix

Gilbert BLANC TAILLEUR est élu Vice-Président « Développement économique et tourisme »

Election du Vice-Président « Services à la population et logement »

Candidat : Vincent ROLLAND

Votants : 58 - Vincent ROLLAND obtient 58 voix

Vincent ROLLAND est élu Vice-Président « Services à la population et logement »

Election du Vice-Président « Eau »

Candidat : Damien PERRY

Votants : 58 - Damien PERRY obtient 58 voix

Damien PERRY est élu Vice-Président « Eau »

Election du Vice-Président « Coordination et administration »

Candidat : Philippe NIVELLE

Votants : 58 - Philippe NIVELLE obtient 58 voix

Philippe NIVELLE est élu Vice-Président « Coordination et administration »

Election du Vice-Président « Patrimoine et Culture »

Candidate : Corinne MAIRONI

Votants : 58 - Corinne MAIRONI obtient 58 voix

Corinne MAIRONI est élue Vice-Présidente « Patrimoine et Culture »

Election du Vice-Président « Développement Durable »

Candidat : Fabrice PANNEKOUCKE

Votants : 58 - Fabrice PANNEKOUCKE obtient 58 voix

Fabrice PANNEKOUCKE est élu Vice-Président « Environnement »

4 - ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Le Président fait procéder à l'élection des membres du bureau

Election du 1^{er} Membre du Bureau

Candidat : Olivier ZARAGOZA

Votants : 58 - Olivier ZARAGOZA obtient 58 voix

Olivier ZARAGOZA est élu membre du Bureau

Election du 2^{ème} Membre du Bureau

Candidat : Gaston PASCAL-MOUSSELARD

Votants : 58 - Gaston PASCAL-MOUSSELARD obtient 58 voix

Gaston PASCAL-MOUSSELARD est élu membre du Bureau

Comme prévu dans les statuts, **Jacqueline POLETTI** et **Auguste PICOLLET** en leur qualité de Conseillers Généraux siègent de droit parmi les 12 membres du Bureau.

Le Bureau de l'Assemblée du Pays de Tarentaise-Vanoise est ainsi constitué :

Président : **Hervé GAYMARD**

Vice-Président Aménagement : **André PLAISANCE**

Vice-Président Développement économique et tourisme : **Gilbert BLANC TAILLEUR**

Vice-Président Services à la population et logement : **Vincent ROLLAND**

Vice-Président Eau : **Damien PERRY**

Vice-Président Coordination et administration : **Philippe NIVELLE**

Vice-Présidente Patrimoine et Culture : **Corinne MAIRONI**

Vice-Président Développement Durable : **Fabrice PANNEKOUCKE**

Membre du Bureau : **Olivier ZARAGOZA**

Membre du Bureau : **Gaston PASCAL-MOUSSELARD**

Membre du Bureau : **Jacqueline POLETTI**

Membre du Bureau : **Auguste PICOLLET**

Le Président Hervé Gaymard souhaite que les Présidents des Communautés de Communes et des Sivom puissent être membres de droit du bureau de l'APTV. Ce point nécessitant une évolution des statuts de l'APTV, celle-ci sera proposée ultérieurement. Dans cette attente, les présidents en charge des 5 intercommunalités généralistes seront invités à participer au bureau.

Le Comité Syndical prend fin à 19h00.

A Moûtiers, le 21 mai 2008

Le Président
Hervé GAYMARD

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL

Vendredi 16 mai 2008 – 18 h 30

Le Conseil Syndical de l'Assemblée du Pays de Tarentaise-Vanoise légalement convoqué le 30 avril 2008, s'est réuni le vendredi 16 mai 2008 à 18h30 Salle Georges Larnaud à Moûtiers sous la présidence de Jacqueline Poletti, doyen des délégués, pour l'élection du Président, puis de Hervé Gaymard, Président de l'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise, conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délégués siégeant :

M. Jacques Laurent - Bonneval
M. Christian Seigle Ferrand - Bozel
M. Jean Pierre Canova - Bozel
M. Guillaume Briland - Brides les Bains
M. Xavier Bonnet Eymard - C.C. C. A – La Côte d'Aime
M. Nicolas Briancon Marjollet - C.C. C. A – Macôt
Mme. Sylvie Maitre - C.C. C. A – Macôt
M. Gérard Collin - C.C. C. A – Peisey Nancroix
M. Georges Couget - C.C. C. A - Granier
M. Daniel Miedan Peisey - C.C. C. A – Landry
M. Roger Poussin - C.C. C. A – Bellentre
M. Lucien Spigarelli - C.C. C. A – Aime
M. Hubert Bolliet - C.C. C. A – Aime
M. Armand Traissard - C.C. C. A – Montgirod
Mme Véronique Gensac - C.C. C. A – Valezan
Mme Marie Jo Collet Beillon - C.C. V.A – Aigueblanche
M. André Pointet - C.C. V.A – Aigueblanche
M. Paul Guillard - C.C. V.A – La Léchère
M. Jean François Rochaix - C.C. V.A – La Léchère
M. Robert Vorger - C.C. V.A - Les Avanchers
M. René Ruffier Lanche - Champagny
M. Hervé Gaymard - Conseil Général de la Savoie
Mme Jacqueline Poletti - Conseil Général de la Savoie
M. Auguste Picollet - Conseil Général de la Savoie
M. Vincent Rolland - Conseil Général de la Savoie
M. François Dunand - Feissons sur Isère
M. Pascal Dunand - Feissons sur Salins
M. Hubert Fraticelli - Fontaine le Puits
M. Georges Saint Germain - Hautecour
M. Jean Laymond - Le Bois
M. Jean René Benoit - Le Planay
M. Thierry Monin - Les Allues
M. Alain Front - Les Allues
M. Olivier Arnault - M.I.H.T - Tignes
M. Philippe Arpin - M.I.H.T - Seez
M. Jean Louis Grand - M.I.H.T – Seez
M. Michel Bobbi - M.I.H.T – Val d'Isère
M. Jean Claude Fritsch - M.I.H.T – Val d'Isère
M. Raymond Bimet - M.I.H.T – Sainte Foy
M. Jean Claude Fraissard - M.I.H.T - Montvalezan
M. Gaston Pascal Mousselard - M.I.H.T – Villaroger
M. Daniel Payot - M.I.H.T – Bourg Saint Maurice

M. Damien Perry - M.I.H.T – Bourg Saint Maurice
M. Jean Pierre Vibert - Montagny
M. Philippe Nivelles - Moûtiers
M. Patrick Bérard - Moûtiers
M. Henri Borlet - Notre Dame du Pré
M. Thierry Thomas - Pralognan
M. Fabrice Pannekoucke - Saint Jean de Belleville
M. Jean Pierre Mirande - Saint Marcel
M. Klébert Silvestre - Saint Martin de Belleville
Mme Alexandra Hudry - Saint Martin de Belleville
M. Thierry Brunier - Saint Oyen
M. Gilbert Blanc Tailleur - Saint-Bon-Tarentaise
M. Fernand Mugnier - Saint-Bon-Tarentaise
Mme Denise Prieur - Salins les Thermes
Mme Chantal Bonnefoy - Villarlurin

Titulaires excusés :

M. Christian Raffort –Les Allues – représenté par son suppléant M. Alain Front
M. André Plaisance - Saint Martin de Belleville – représenté par son suppléant M. Klébert Silvestre
Mme Corinne Maironi –CCCA Aime – représentée par son suppléant M. Hubert Bolliet
M. Gilles Flandin – MIHT – Les Chapelles
M. Olivier Zaragoza – MIHT – Tignes ayant donné procuration à M. Olivier Arnault

Titulaire absent :

-Mme Danièle Jocallaz – La Perrière

Assistait également au Comité Syndical :

M. Eric Laruaz – Directeur APTV

1 - DELEGATIONS AU PRESIDENT

Conformément à l'article L.5211 - 10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé que le président reçoive délégations d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- du vote du budget de l'APTV et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises par l'APTV à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'APTV ;
- de l'adhésion à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire et de la politique de la ville ;
- de la passation, l'exécution et le règlement de marchés de travaux, de fournitures et de services lorsque leur montant excède 90 000 € ;
- de l'aliénation de biens mobiliers ou immobiliers supérieurs à 4 600 €.

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Président rendra compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Syndical des décisions prises en vertu de la présente délibération.

Conformément aux dispositions du Code Général de Collectivités Territoriales, les compétences déléguées par le Conseil Syndical pourront faire l'objet de l'intervention d'un Vice-Président en cas d'empêchement de M. le Président.

Le Président rappelle que les délégations permettront le bon fonctionnement de l'APTV, tout en limitant la multiplication des réunions. Une publicité des arrêtés et des décisions pris dans le cadre des délégations sera faite au Comité Syndical.

Le Président pourra déléguer aux vice-présidents par arrêté.

Le Comité Syndical, après délibéré, vote à l'unanimité les délégations au Président, comme définies précédemment

2 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Une Commission d'Appel d'Offres est nécessaire dans le cadre de la procédure d'attribution des marchés conformément à l'article 22 e) du Code des Marchés Publics.

Le Syndicat comprenant plusieurs communes de plus de 3 500 habitants, il y a lieu de procéder à l'élection de 5 membres titulaires et de 5 suppléants, le Président de l'APTV (ou son représentant) est membre de droit.

Le Comité Syndical, après délibéré, vote à l'unanimité selon un scrutin de liste :

Titulaire	Suppléant
Jean Laymond	Fabrice Pannekoucke
Gaston Pascal Mousselard	Raymond Bimet
Auguste Picollet	Véronique Gensac
Jean Pierre Vibert	René Ruffier Lanches
Jacqueline Poletti	Denise Prieur

3 - DESIGNATION DES DELEGUES DE TARENTEISE AUX DIFFERENTES STRUCTURES.

Le Président informe que plusieurs désignations de délégués auprès d'organismes ou démarches diverses doivent être faites par l'APTV.

Le Conseil Syndical, après délibération, décide et nomme à l'unanimité :

Conseil Local de Développement Tarentaise-Vanoise :

Le représentant élu de l'APTV au sein du Conseil Local de Développement changera chaque année et tournera successivement sur les 4 cantons de Tarentaise. M. François Dunand – maire de Feissons sur Isère assurera cette représentation sur la première période jusqu'à l'automne 2009.

Comité de Bassin d'Emploi :

- Mme Sylvie MAITRE – Adjointe au Maire de Macôt – CCCA
- Mme Dominique CHAPUIS - Adjointe au Maire de Saint Bon
- M. Damien PERRY – Maire de Bourg Saint Maurice - MIHT
- Mme Marie Jo COLLET BEILLON – Adjointe au Maire de Aigueblanche
- M. Vincent ROLLAND – Conseiller Général du Canton de Bozel
- M. René BARD – Adjoint au Maire de Tignes

Comité Territorial Emploi Formation :

- Titulaire : M. Vincent ROLLAND – Conseiller Général du Canton de Bozel
- Suppléant : M. Lucien SPIGARELLI – Adjoint au Maire de Aime – CCCA

Albertville Tarentaise Expansion :

- M. Robert VORGER – Maire des Avanchers
- M. Daniel PAYOT – Président de la Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise
- M. Roger POUSSIN – Conseiller municipal Bellentre – Vice Président de la CCCA
- M. Thierry THOMAS – Maire de Pralognan – Président du Sivom de Bozel

Mission Locale Jeunes :

- M. Maxime SILVESTRE – Adjoint au Maire de Salins Les Thermes
- Mme Carole GROS – Conseillère Municipale – Saint Martin de Belleville
- Mme Aïcha DEMONAZ – Conseillère Municipale – Moûtiers

ASADAC :

- M. Fernand MUGNIER – Adjoint au Maire de Saint Bon
- M. Robert VORGER – Maire des Avanchers
- M. Patrick BERARD – Adjoint au Maire de Moûtiers
- M. François DUNAND – Maire de Feissons Sur Isère

Pays d'Art et d'Histoire des Hautes Vallées de Savoie :

- M. Xavier BONNET EYMARD – Maire de la Côte d'Aime – CCCA

4 - STAGIAIRE ETE 2008

Le Président rappelle que l'APTV accueille traditionnellement un stagiaire au cours de l'été.

Il est proposé de prendre un stagiaire courant du mois de mai jusqu'en septembre 2008.

Sa rémunération se fera selon la législation en vigueur.

Le sujet abordé sera la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels.

L'objectif de ce travail est d'apporter un « outil » objectif pour les communes en préconisant des solutions pour une gestion partagée des pistes et chemins dans le respect de chacun et de la loi.

Suite à un état des lieux détaillé des itinéraires sur le territoire, des expériences Tarentaise et autres, la stagiaire proposera plusieurs solutions, en concertation avec les élus, les prestataires touristiques, le milieu associatif, etc., comme par exemple des itinéraires « engins motorisés » sur certains secteurs, la mise en place de panneaux ou barrières pour interdire sur la circulation dans d'autres secteurs jugés sensibles, une large communication, etc.

Le Comité Syndical, après délibéré, vote à l'unanimité :

- la prise en compte d'un stagiaire au sein de l'APTV entre le mois de mai et septembre 2008,
- la rémunération du stagiaire sur la période de stage selon la législation en vigueur.

5 - PROJET TOUR PEDESTRE DE TARENTEISE

Le Président invite Vice-Président « Développement Durable » à présenter le projet « Tour pédestre de Tarentaise ».

En été, la randonnée constitue la première activité pratiquée par la clientèle touristique.

La Tarentaise dispose de nombreux atouts en termes de paysages et de patrimoine naturel (parc national, espace naturel...). Cependant, malgré son potentiel, la vallée n'est pas positionnée sur le marché de la randonnée, comme le sont d'autres régions (Corse, Queyras...). Quelques grands itinéraires type GR 5, Tour du Mont-Blanc ou du Beaufortain empruntent la vallée mais ne lui donnent pas d'image.

Dès 2005, à l'initiative de Michel Giraudy alors directeur de la station de Val d'Isère, l'APTV est interpellée pour travailler sur un Tour pédestre de Tarentaise dans l'objectif de redynamiser la saison d'été et de construire une image randonnée.

Le principe est simple : cheminer de refuges en refuges pour découvrir les plus beaux paysages de la vallée. Après consultation des acteurs et des élus, une expertise technique est confiée à la Compagnie des guides de la Vanoise qui conclut en la faisabilité et pertinence du projet.

Le Tour pédestre de Tarentaise constitue un projet fédérateur pour la vallée. Ses atouts reposent sur la qualité et la diversité des paysages traversés: Beaufortain, massif du Mont Blanc, Vanoise, Lauzière.... Le tracé est cohérent et reste, en grande partie, dans les zones d'alpage.

En raison de sa longueur (24 étapes), le Tour pédestre de Tarentaise ne peut faire l'objet d'un produit touristique commercialisable. Très peu de personnes parcourront le Tour dans sa globalité.

Il est donc prévu de « fractionner » l'itinéraire en différents tronçons (par exemple 3 jours, 5 jours ou 10 jours) pour monter des produits en adéquation avec les attentes de la clientèle actuelle (produit week-end, produit semaine...). Les privés, en particulier les accompagnateurs, hébergeurs, offices de tourisme devront alors jouer un rôle essentiel.

Le Tour pédestre de Tarentaise, qui constitue un produit d'appel pour la vallée, s'inscrit dans une logique départementale de mise en valeur de la randonnée. Le Conseil général de la Savoie a prévu d'apporter une aide de 80 % aux communes pour le balisage et certains travaux.

En complément du Tour de Tarentaise, une politique globale « randonnée » sera à développer pour renforcer et diversifier l'offre : petits itinéraires et boucles, sentier-poussette, rénovation des refuges, produits...

Dans le projet "Tour pédestre de Tarentaise", les communes (ou intercommunalités compétentes) sont maîtres d'ouvrage des travaux et balisage. L'APTV porte et coordonne le projet à l'échelle du territoire. L'APTV sera aussi en charge de l'édition d'un guide-topo.

Le Comité Syndical se positionne pour la réalisation du Tour pédestre de Tarentaise.

Il est maintenant nécessaire que chaque collectivité concernées donne son accord pour la réalisation des travaux sur son territoire afin de donner le feu vert général au projet.

6 - COORDINATION ET COMMUNICATION CULTURELLE - SAISON 2008-09 ET DEMANDE DE SUBVENTION

Le Président rappelle que l'APTV joue un rôle de coordination culturelle à l'échelle de la Tarentaise. Pour 2008-2009, il est proposé d'engager une action favorisant l'accès à la culture pour l'ensemble des habitants, à travers deux axes :

- amélioration de la lisibilité de l'offre culturelle locale à travers une communication culturelle globale à l'échelle de la Tarentaise,
- développement de l'accès aux spectacles du Dôme Théâtre, par le biais d'une politique tarifaire bénéficiant à l'ensemble des habitants.

Communication Culturelle

L'offre culturelle pour les habitants de Tarentaise est relativement faible et déséquilibrée sur le territoire. Néanmoins des initiatives locales existent et méritent d'être valorisées et coordonnées. Il est nécessaire de fédérer les acteurs culturels autour d'une politique de communication cohérente.

Ainsi, il est proposé de mettre en place une communication globale sur les événements culturels à destination de la population locale, qui auront lieu en Tarentaise pour la saison 2008-2009.

En 2008, il s'agit donc d'engager les opérations suivantes :

- recensement des événements programmés pour la saison culturelle 2008-2009 auprès des associations et professionnels,
- conception et impression d'un dépliant présentant la saison culturelle et d'affiches,
- diffusion des supports de communication sur le territoire et mise en ligne du programme,
- conception et impression de fonds d'affiche à destination des acteurs culturels locaux pour valoriser les différents événements.

Accès au Dôme Théâtre

La Tarentaise bénéficie de la proximité du Dôme Théâtre qui propose une programmation culturelle de qualité et d'envergure. Afin de faciliter l'accès des habitants de la vallée aux spectacles du Dôme, des démarches intéressantes existent à l'échelle des intercommunalités. Notamment la Maison de

l'Intercommunalité de Haute Tarentaise et la Communauté de Communes du Canton d'Aime sont adhérentes au Dôme Théâtre, ce qui permet aux habitants de ces deux cantons de bénéficier de tarifs préférentiels sur les spectacles.

Pour la saison culturelle 2008-2009, il est proposé que l'APTV prenne en charge l'adhésion forfaitaire au Dôme Théâtre, afin de coordonner les démarches existantes et de faire bénéficier des tarifs préférentiels à l'ensemble des habitants de Tarentaise.

Cette opération sera possible sous réserve que le Dôme Théâtre maintienne le principe d'adhésion forfaitaire d'un territoire pour la saison prochaine 2008-09.

L'ensemble de ces opérations (communication culturelle et accès au Dôme Théâtre) est évalué à 4.000 € pour la saison 2008-2009.

Le Comité Syndical, après délibéré, vote à l'unanimité :

- la réalisation de l'opération,
- la sollicitation des aides régionales (40%) et départementales (40%).

Le Comité Syndical prend fin à 20 h00.

A Moûtiers, le 21 mai 2008
Le Président
Hervé GAYMARD